



BSP

L'ORDRE DU MÉRITE DE BAIE-SAINT-PAUL

Programme municipal de reconnaissance
citoyenne.

FÉVRIER 2023

BSP Ville de
Baie-Saint-Paul



Le Conseil de Ville de Baie-Saint-Paul, soucieux de reconnaître l'accomplissement des citoyennes et citoyens de sa municipalité, désire souligner les gestes, actes ou exploits qui font de leurs auteurs la fierté d'une municipalité. Pour ce faire, le Conseil de Ville a instauré l'Ordre du Mérite de Baie-Saint-Paul, la plus haute distinction honorifique décernée par la Ville à ses citoyens émérites.

L'Ordre du Mérite se veut un hommage rendu à des personnes pour mettre en lumière leur contribution exceptionnelle à Baie-Saint-Paul, par leur réalisation dans un champ d'activité donné. Cette personne peut s'illustrer sur le territoire municipal ou à l'extérieur (scènes nationale ou internationale), et ce, de façon soutenue et importante dans les domaines suivants: affaires, science, éducation, culture, vie communautaire, travail humanitaire ou milieu sportif.

Il peut s'agir aussi d'une personne morale, représentée par un(e) dirigeant(e), vu (e) comme une organisation ambassadrice, à qui la distinction est décernée en reconnaissance d'un exploit, d'une réalisation, d'un geste ou d'une mission qui contribue à faire briller Baie-Saint-Paul.

Les titres de reconnaissance sont décernés de façon permanente. Cependant, le Conseil municipal peut retirer en tout temps une reconnaissance sur recommandation du Maire.

Le prix « Reconnaissance du Maire »

Cette distinction est remise à la discrétion du maire à une personne ayant fait sa marque à Baie-Saint-Paul ou ayant laissé un legs en héritage pour les générations futures. Il peut être attribué tout au long de l'année.

Comment l'Ordre du Mérite de Baie-Saint-Paul est-il attribué ?

Sauf pour le Prix reconnaissance du Maire, la population est invitée à soumettre la candidature d'une personne ou d'une entité pour l'Ordre du Mérite lors d'un appel de candidature annuel.

Le jury est formé du Maire, qui en assure la présidence, ainsi que de deux (2) conseillers municipaux de la Ville et d'un membre du service du greffe agissant comme secrétaire.



Ce comité a la responsabilité de recevoir les candidatures, de les analyser, d'effectuer la sélection finale selon les critères établis et de présenter les nominations recommandées au Conseil municipal. Il est à noter que seulement les dossiers proposés pour acceptation seront soumis au Conseil municipal.

Les récipiendaires sont entérinés, sans être dévoilés, lors d'une séance publique du Conseil de Ville qui sera suivie d'une cérémonie officielle, présidée par le Maire.

Au cours de cette cérémonie les récipiendaires seront invités par le Maire ou une autre personne qu'il pourrait désigner, à signer le Livre d'or de Baie-Saint-Paul et à recevoir un certificat honorifique ainsi qu'une médaille et une épinglette exclusives frappées à l'effigie de l'Ordre du Mérite de Baie-Saint-Paul.

Une séance de photo officielle se tiendra pour ensuite être diffusée sur les différentes plateformes de la Ville (site Web, réseaux sociaux) et aux médias.

Les nouveaux membres de l'Ordre seront aussi honorés lors de la plantation d'un arbre sur lequel sera gravé leur nom, enracinant ainsi leur apport considérable à la Ville de Baie-Saint-Paul.

Critères d'admissibilité

- Les candidats doivent être originaires, résidents ou avoir déjà vécu à Baie-Saint-Paul;
- Leurs actions doivent avoir eu un impact considérable sur sa population, son territoire et son développement;
- Les activités pour lesquelles cette personne est honorée peuvent avoir eu lieu à l'extérieur de Baie-Saint-Paul et doivent être marquantes dans l'une ou l'autre des sphères de la vie municipale québécoise, canadienne ou internationale;
- Les employés municipaux ayant accompli des actions en dehors ou au-delà de leur fonction sont admissibles;
- Le maire et les membres du conseil actuel, le comité et les membres du jury de l'Ordre ainsi que toute personne ayant fait l'objet d'une condamnation au criminel ne sont pas admissibles.



Critères de sélection

- Contribution exceptionnelle à sa discipline ou profession (ex. : arts visuels et de la scène, littérature, architecture, affaires, économie sociale, technologie, sciences, sport, études, acte de civisme, etc.);
- Retombées du travail ou de l'œuvre au-delà des frontières municipales (ex.: gagnant de prix nationaux ou internationaux, participation ou couronnement à des concours ou compétitions internationales, diffusion des œuvres au Canada et à l'étranger);
- Envergure d'ambassadeur ou de porte-parole de Baie-Saint-Paul au Canada et à l'étranger;
- Apport remarquable de la personne à la vie de sa communauté, à la qualité de vie citoyenne ou sa contribution au développement de Baie-Saint-Paul et de la région;
- Pionnier ou innovateur dans son domaine, sa carrière ou sa vie en général;
- Acte de bravoure digne de reconnaissance.

Soumettre une candidature

- Toute candidature doit être présentée et parrainée par une tierce personne qui recommande le candidat. Il n'est pas possible de se porter soi-même candidat à l'Ordre de Baie-Saint-Paul;
- Les candidatures soumises à titre posthume ne peuvent être acceptées;
- Chaque candidature doit être justifiée en faisant état des principales réalisations du candidat et être accompagnée d'un curriculum vitæ et d'une photo récente;
- Le formulaire doit être rempli en ligne ou papier et porter le nom et les coordonnées de la personne qui recommande le candidat, de deux autres personnes qui appuient la candidature, ne faisant pas partie de la famille immédiate du candidat;
- Les renseignements fournis dans le formulaire de candidature seront traités de façon confidentielle ;
- Les membres du conseil se réservent le droit de soumettre une candidature.



Période de mise en candidature

Tout au long de l'année, la remise de l'Ordre a lieu une fois par année, lors d'une séance publique du Conseil de Ville.

Les candidatures devront être transmises avant le 15 avril de chaque année pour être considérées dans la remise des distinctions de l'année en cours. Celles n'ayant pas été retenues pourraient être conservées pour l'édition de l'année suivante.

Dépôt des mises en candidature

- Par le formulaire en ligne se trouvant sur le site Web baiesaintpaul.com
- Par le formulaire papier disponible à l'Hôtel de Ville de Baie-Saint-Paul (15 rue Forget). Le formulaire papier doit être acheminé à l'adresse suivante : Direction du greffe, Hôtel de ville de Baie-Saint-Paul, 15 rue Forget, Baie-Saint-Paul G3Z 3G1

Pour plus de renseignements, contactez la Ville au (418) 435-2205



Formulaire de mise en candidature

Coordonnées de la personne mise en candidature

* Nom		* Prénom	
Adresse courriel		Téléphone	poste
Adresse postale			
Ville			
Code postal		* Année de naissance	

Implication

* Dans lequel des domaines suivants la personne s'est-elle illustrée ?

- Affaires Science Éducation culture Vie communautaire
 Travail humanitaire Milieu sportif Autre

Joindre le curriculum Vitae (insérez un fichier)

Joindre une photo récente (insérez un fichier)

Profil de la personne mise en candidature

1. Décrivez brièvement le parcours de la personne mise en candidature (engagement, actions réalisées, œuvres accomplies, etc.)
2. Pour quelles raisons cette personne est-elle digne de recevoir l'Ordre du mérite? (Retombées de ses actions sur la collectivité)
3. Détaillez

la ou les réalisations accomplies par la personne mise en nomination.
Rayonnement

Vos coordonnées

Veuillez signer le formulaire d'appui à la personne mise en candidature.

* Je soussigné (e)

propose la candidature de la personne ci-mentionnée, recommande sa nomination à l'Ordre du mérite de Baie-Saint-Paul et déclare que les faits présentés dans ce formulaire sont véridiques.

* Nom		* Prénom
Téléphone	poste	Adresse courriel
Adresse postale		
Ville		
Code postal		

Signataires à l'appui (2)

Signataire 1

Nom		Prénom
Téléphone	poste	Adresse courriel
Adresse postale		
Ville		
Code postal		

Signataire 2

Nom		Prénom
Téléphone	poste	Adresse courriel
Adresse postale		
Ville		
Code postal		

IMPORTANT : Joindre à votre formulaire de candidature toute information susceptible d'aider le comité de sélection dans sa délibération (revue de presse, nominations, reconnaissances, récompenses, vidéo, lettre de recommandation, etc.)



Déposez les fichiers ici

ou

Tous les documents d'informations complémentaires sur les candidats potentiels qui ne peuvent être joints au présent formulaire électronique doivent être envoyés par la poste à :

Monsieur Émilien Bouchard
Service du greffe
15, rue Forget,
Baie-Saint-Paul
G3Z 3G1

Renseignements supplémentaires : (418) 435-2205

